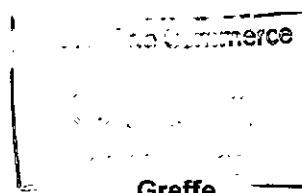


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résen
au
Monite
belge



12012850



Greffe

N° d'entreprise : 0435.801.796

Dénomination

(en entier) : **COGELIGHT**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : chaussée de Gilly 253 - 6220 Fleurus

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Modification des statuts**

D'un acte reçu par Maître Jean-François GHIGNY, Notaire à Fleurus, en date du 23 décembre 2011, en cours d'enregistrement, il résulte que les associés de la société anonyme "COGELIGHT", ayant son siège à Fleurus section Fleurus, Chaussée de Gilly 253, ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée a décidé de confirmer la décision de l'assemblée générale du 29 mars 2004, publiée au Moniteur Belge du 3 décembre 2004 sous le numéro 0166231 de transférer le siège social à Fleurus section Fleurus, chaussée de Gilly, 253.

2) L'assemblée a décidé de modifier les statuts pour y supprimer la référence aux titres au porteur et prévoir la possibilité que les titres soient dorénavant nominatifs ou dématérialisés au choix de l'actionnaire;

En conséquence, l'assemblée a décidé de remplacer l'article 9 des statuts par :

«Article 9 – nature des titres :

Les actions sont nominatives ou dématérialisées au choix de l'actionnaire. Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui le demande.

Les actions non entièrement libérées sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.»

3) L'assemblée a décidé de convertir les actions, que les associés ont déclaré être actuellement au porteur, en actions nominatives.

Et, les associés, tous présents, ont signé le registre des actions nominatives.

4) L'assemblée a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment la coordination des statuts.

Déposé en même temps qu'une expédition de l'acte de modification des statuts et que la coordination des statuts.

Le Notaire Jean-François GHIGNY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2012 - Annexes du Moniteur belge